



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 30 octobre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D25.076

L'an deux mille vingt-cinq,
le 30 octobre,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, PIGNOL Jean-Philippe (suppléant de CAYREL Jean-Claude), CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), VALENTIN Christine, POUEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à FERNANDEZ Florence) et DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.076 : PAE DE LA TIEULE – POURSUITE DU PROJET LOTS 15 ET 16 PAR LE GROUPE PROUHEZE PARADIS

Monsieur le Président rappelle qu'il y a eu trois réservations de terrain sur le PAE DE LA TIEULE dont celle du **Groupe PROUHEZE PARADIS pour les lots 15 et 16** (surface d'environ 14 460 m²).

Le projet consiste à créer un bâtiment d'environ 1000m² et une aire de stockage et de lavage pour un atelier de mécanique Poids Lourds (PL) et des bornes de recharge électrique PL. En effet, cet entrepreneur souhaite développer sa flotte de camions électriques pour les livraisons de proximité (en fonction de la capacité des batteries, jusqu'à 400 km actuellement) tout en maintenant des camions thermiques pour les tournées plus longues. Le nombre prévisionnel d'emploi créé, à court terme (dans les deux ans) est de 4 à 6.

Monsieur le Président précise que les trois projets sont en cours d'élaboration, les dossiers d'autorisation et demande de permis de construire sont en cours d'étude et d'élaboration.

Le bornage définitif des lots doit se faire prochainement (dès que les opérations de défrichement seront entièrement terminées), ce qui leur permettra de disposer de plans définitifs pour pouvoir constituer les dossiers et notamment travailler l'insertion paysagère dont l'enjeu est très important.

La commission développement économique émettra un avis sur ces projets finalisés avant le dépôt des demandes de permis de construire. Ce n'est que lorsque toutes les autorisations auront été obtenues que l'acte de vente sera signé, ceci pour permettre une maîtrise des opérations jusqu'au terme et éviter toute spéculation.

Monsieur le Président rappelle qu'outre la réglementation générale les projets sont soumis au respect de l'ensemble des règles du PAE de la TIEULE labellisé HQE et notamment du cahier des charges. L'obtention des autorisations est conditionnée au respect de l'ensemble de ces lois et règlements.

Les permis de construire seront délivrés par Monsieur le Maire de la TIEULE.

Le conseil communautaire a longuement débattu de l'ensemble des projets sur le PAE DE LA TIEULE, à l'issue des discussions Monsieur le Président a soumis au vote chacun des projets individuellement.

VU l'avis favorable de la commission développement économique et du bureau du 13 octobre 2025,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

EMET un avis favorable à la poursuite du projet sur les lots 15 et 16 porté par le Groupe PROUHEZE PARADIS.

Pour copie certifiée conforme,

La Canorgue, le 4 novembre 2025,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier du Trémoulin
48500 LA CANORGUE

Jean-Claude SALEIL